



COMPTE RENDU

JOURNEE DE RESTITUTION DU PROJET DE COOPERATION LEADER « GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE LIEUX MULTI-SERVICES, A DESTINATION DES COMMUNES »

LUNDI 23 OCTOBRE 2023 A 10H30

Liste des présents (41)

Sébastien	BAILLY	Chargé de mission	Région Hauts de France - Direction agriculture et développement rural - Service dynamiques rurales
Jean	BEGUIN	Membre	Comité de programmation LEADER
Dominique	BELMER	Membre	Comité de programmation LEADER
Dorothée	BIN	Gestionnaire leader	PETR Pays du Cambrésis
Serge	BLICK	Adjoint	Saint Martin sur Ecaillon
Corentin	BOULANGER	Animateur Leader	PNR Oise Pays de France
Géraldine	CAMBRAYE	Directrice	BGE de Cambrai
Sylvie	CAPRON	Directrice	PNR Oise Pays de France
Jean-Jacques	COURBET	Membre	CFDT Cambrai
Jacques	DENOYELLE	Maire	Thun-L'Evêque
Marie-Josée	DEPREZ	Maire	Clary
Roland	DEQUIDT	Membre	CRESS
Michel	DHANEUS	Maire	Saint Martin sur Ecaillon
Jacky	DUMINY	Maire	Ors
Paul	DUPONT	Chargé d'étude	Quartier Libre Urbanisme
Didier	ESCARTIN	Maire	Escarmain
Georges	FLAMENGT	Maire	Saint Python
Jean-Claude	GUINET	Maire	Marcoing
Michel	HENNEQUART	Maire	Mazinghien
Yannick	HERBET	Maire	Beauvois en Cambrésis
Delphine	JOUVENEZ	Directrice	Agence d'Attractivité du Cambrésis
Pascal	LABY	Directeur	ACTION
Louise	LAMRI	Chargée de mission Economie	CCPS
Mélanie	LEGUAY	Directrice	PETR du Pays du Cambrésis
Monique	LESNE SETIAUX	Maire	Maretz
Françoise	MACHU	Membre	Conseil de développement
Pascal	MOMPACH	Maire	Doignies
Véronique	NICAISE	Maire	Saint-Benin
Jacques	OLIVIER	Maire	Bertry
Elisabeth	POULET	Membre	Comité de programmation LEADER
Henri	QUONIOU	Maire	Saint-Souplet - Escaufourt



Laurence	RIBES	Présidente	Comité de programmation LEADER
Jérémy	RICHARD	Maire	Troisvilles
Jacques	RICHARD	Maire	Gouzeaucourt
Liliane	RICHOMME	Membre	Comité de programmation LEADER
Jean-Pierre	THOMAS	Premier adjoint	Maire de Villers-Plouich
Alain	TILLEMAN	Référént du Cambrésis	Conseil départemental du Nord
Sylvain	TRANOY	Président	PETR du Pays du Cambrésis
Guy	VERMEULEN	Directeur	SCIC Vacances plurielles
Alison	VISSE	Cheffe de projet	PVD le Cateau-Cambrésis
Claire	WITKOWSKI	Chargée de mission	Région Hauts de France - Direction agriculture et développement rural - Service dynamiques rurales

Excusés (27)

Antoine	AUDEGON	Responsable du service Création - Transmission - Reprise	Chambre de commerce et d'industrie
Alexandre	BASQUIN	Maire	Avesnes lez aubert
Yvette	BLANCHARD	Maire	Hem Lenglet
Marie-Bernadette	BUISSET	Maire	Seranvillers Forenville
Françoise	CAMPIN	Adjointe au commerce	Cateau - Cambrésis
Marie-Danièle	CHEVALIER	Maire	Fressies
Joël	CLICHE	Membre	Conseil de développement
Lorenzo	CRISTANTE	Chargé de mission	Région Hauts de France -Direction des entreprises
Christian	DUMONT	Maire	Neuville saint Rémy
Valérie	DELAY	Directrice	Cambrésis Emploi
Bernard	DE NARDA	Maire	Raillencourt Sainte-Olle
Catherine	DESSERTY	Membre	Conseil de développement
Eddy	DHERBECOURT	Maire	Awoingt
Daniel	FORRIERE	Maire	Cattenières
Sylvain	HALLE	Maire	Quièvy
Edouard	JACHNA	Membre	Comité de programmation LEADER
Alain	LEBEK	Membre	Conseil de développement
Emmanuelle	LETERME	Membre	Comité de programmation leader
Phillipe	LOYEZ	Maire	Noyelles Sur Escaut
Luc	MESSIEN	Président	Conseil de développement
Anny-Claude	MORISAUX	Membre	Comité de programmation LEADER
Marie Odile	PANCZUK	Membre	Comité de programmation LEADER
Michel	PRETTRE	Maire	Aubencheul au bac
Maryvonne	RINGEVAL		Raillencourt Sainte-Olle
Romain	ROCHES	Membre	Conseil de développement
Serge	SIMEON	Maire	Cateau Cambrésis
Paul	SOUPLY	Maire	Béthencourt



Programme

1. Introduction – Programme LEADER et Coopération
2. Contexte et émergence du projet de coopération
3. Présentation du guide et retour d'expériences
4. Analyse de ces expériences
5. Conclusion

1. Introduction – Programme LEADER et Coopération

Laurence Ribes, Présidente du Comité de programmation LEADER du Cambrésis

Laurence Ribes remercie le PNR de l'Oise Pays de France d'avoir accepté d'entrer dans cette démarche de coopération avec le Pays du Cambrésis, sur ce thème des lieux multi-services. Nos territoires ont ainsi décidé de partager leurs réflexions sur les lieux de vie dans nos communes rurales.

La restitution de ce jour a pour objectif de présenter le guide d'accompagnement de projets de lieux multi-services à destination des communes.

Elle remercie **Henri Quoniou**, Maire de Saint Souplet pour son accueil et aux nombreux participants : élus, partenaires et techniciens de leur participation à cette restitution.

Laurence Ribes rappelle que le Cambrésis est engagé depuis de nombreuses années dans une programmation LEADER pour soutenir le développement de ses communes rurales. Au-delà des aides financières, la coopération LEADER, partie intégrante de ce programme, contribue à avancer avec un autre territoire rural sur un sujet de préoccupation locale.

Cette réflexion menée en amont vous servira également pour l'élaboration et l'accompagnement de votre dossier LEADER 2023-2027

Sylvie Capron, Directrice du PNR Oise-Pays de France

Sylvie Capron remercie à son tour le PETR du Cambrésis d'avoir proposé ce projet de coopération au PNR autour du sujet des lieux multi-services qui reste une préoccupation des élus des communes rurales.

Le programme LEADER du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France a toujours eu à cœur de placer les communes les plus rurales au centre de sa stratégie. L'élaboration de ce projet de coopération LEADER s'inscrit parfaitement dans cette continuité et illustre leur engagement envers le monde rural.

Au-delà de l'obligation de la coopération, le sujet a fortement intéressé le PNR Oise – Pays de France.

Sylvie Capron précise que la demande des élus et des habitants est de retrouver des lieux de vie, pour éviter des « cités dortoirs » comme ces lieux multi-services qui soutiennent un développement endogène, avec l'optique d'être plus respectueux de l'environnement.

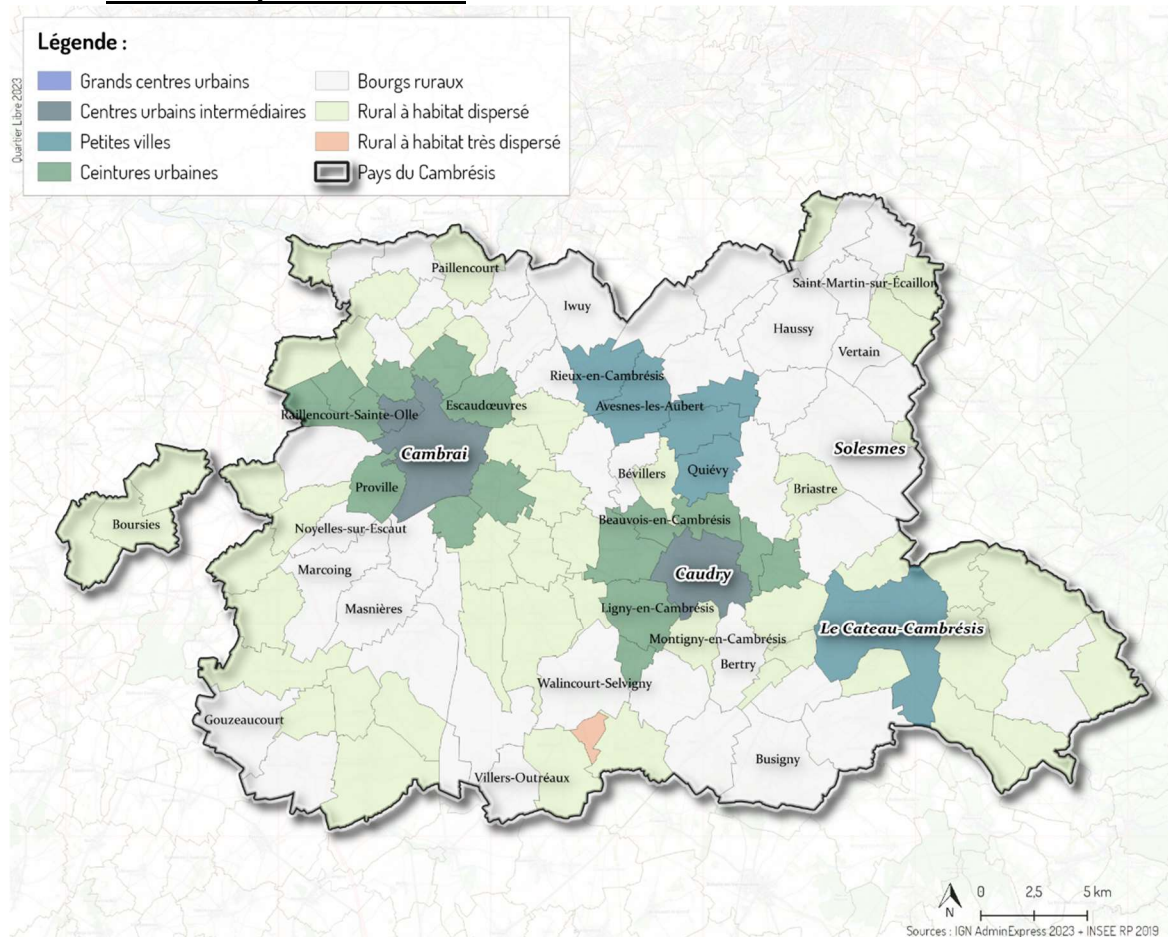
Elle espère également que ce guide sera l'occasion de soutenir une dynamique au sein de leurs territoires les plus ruraux, en permettant d'accompagner les projets de lieux multi-services, dans le cadre de la prochaine programmation LEADER 2023/2027.



2. Contexte et émergence du projet de coopération

Deux territoires ruraux avec des caractéristiques différentes.

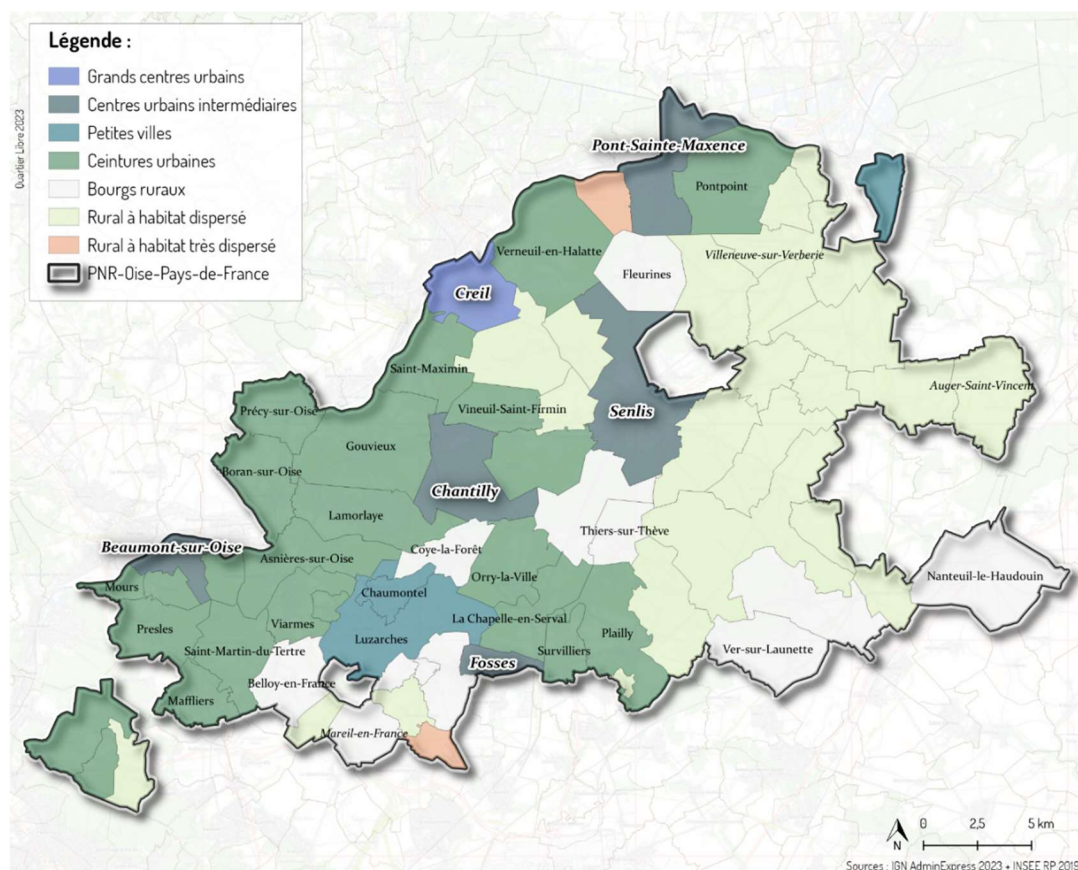
✓ PETR du Pays du Cambrésis



- Nombre d'habitants au 1er janvier 2019 : 160 208 habitants
- Nombre de communes : 116 communes membres
- Pourcentage de communes de moins de 5 000 habitants : 97,4%
- Typologie de territoire : territoire à dominante rurale avec trois aires d'attractivité – Cambrai – Caudry – Le Cateau
- Déplacements des actifs : vers les pôles du territoire, Douai et Valenciennes



✓ **PNR Oise-Pays de France**



- Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2019 : 200 764 habitants
- Nombre de communes : 70 communes membres
- Pourcentage de communes de moins de 5 000 habitants : 87,1%
- Typologie de territoire : équilibre entre communes urbaines et rurales
- Déplacements des actifs : principalement vers la région parisienne

Corentin Boulanger précise que le PNR est un territoire très disparate avec à l'Est, un territoire rural et à l'Ouest, un territoire beaucoup plus urbanisé

Le GAL du Cambrésis et le PNR Oise Pays de France ont trouvé opportun de travailler autour de la thématique des commerces de proximité et des lieux de vie dans les villages parce que ce sont deux territoires :

- Impliqués dans la programmation LEADER 2014-2022
- Qui ont la volonté de maintenir le dernier café / commerce du village
- Et plusieurs communes sont porteuses de projet de revitalisation du café

Les deux territoires ont donc décidé d'avancer ensemble dans un projet de coopération sur le sujet des lieux de vie multi-services dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Les objectifs du projet sont de :

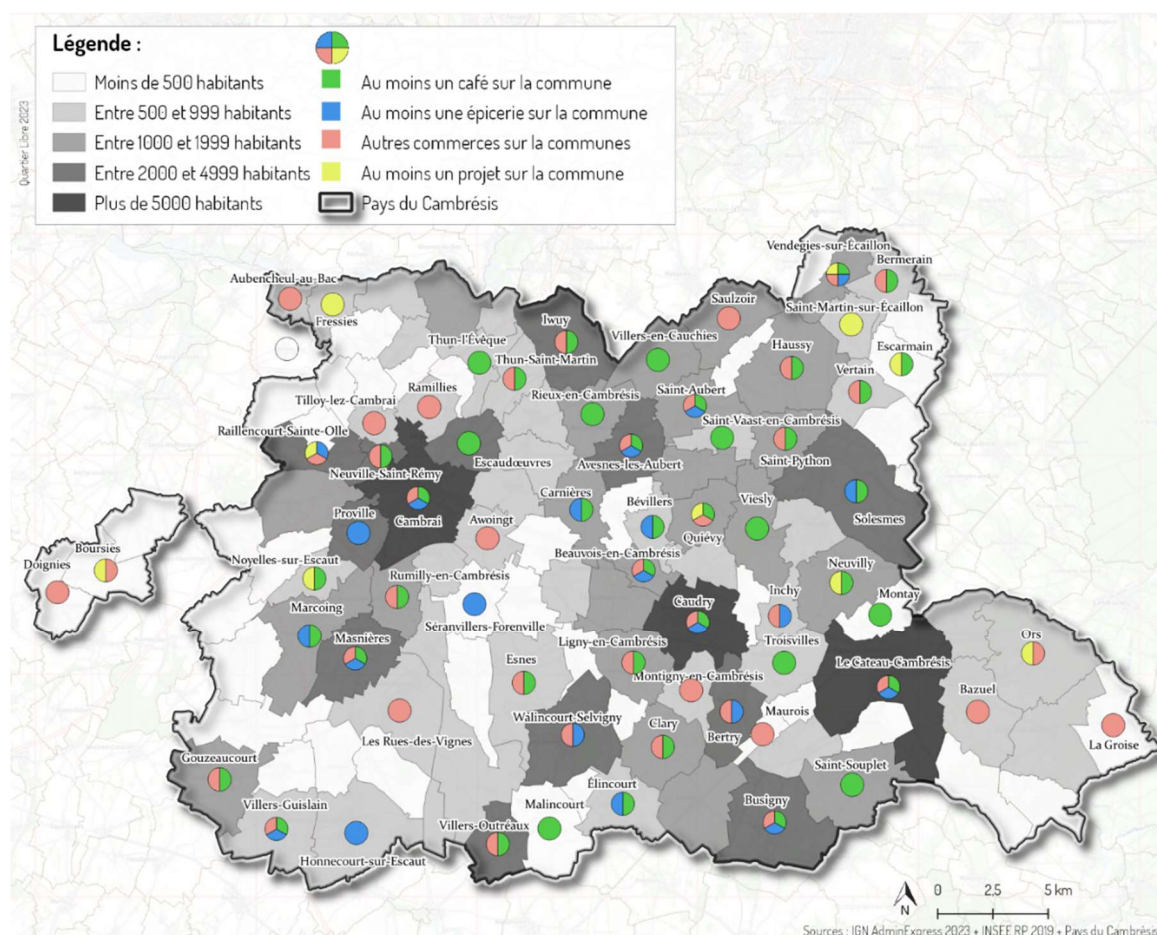
- Connaître l'activité multi-services sur les territoires (existante et en projet) et les habitudes de consommation en milieu rural
- Connaître les différentes organisations de lieux multi-services et leurs implications sur leur territoire



- Définir les étapes d'un projet de « création / maintien d'un lieu multi-services » en milieu rural et proposer des outils pour soutenir la mise en œuvre
- Echanger et analyser des expériences de mise en œuvre de lieux multi-services entre les territoires

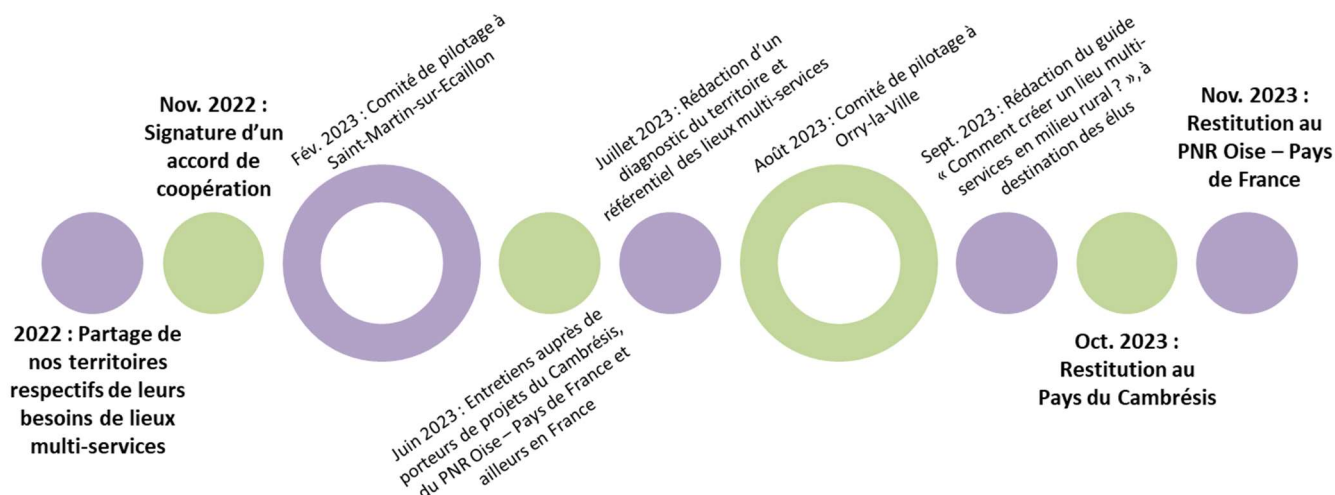
Présentation de la carte des activités multi-services sur le Cambrésis

Cette carte a été réalisée grâce au questionnaire transmis aux communes et aux éléments récupérés.



Mélanie Leguay informe que le soutien au commerce a été une demande forte pour la programmation LEADER 2014/2022.

Calendrier du projet de coopération



3. Présentation du guide et retour d'expériences

Cette coopération a pris la forme d'un guide méthodologique à destination des élus, réalisé par le bureau d'étude Quartier Libre. Un évènement de restitution est organisé aujourd'hui pour le PETR du Cambrésis à Saint Souplet, un second évènement aura lieu à Orry-la Ville, le 14 novembre prochain à 17h00.

Paul Dupond souligne que le PETR et le PNR ont souhaité un guide « pratique ». Dans les pages de ce guide, se trouve des modèles pratiques "clés en main" conçus pour éclairer les décisions des élus concernant la création, la reprise ou le soutien de lieux multi-services dans les communes rurales des deux territoires, des conseils de porteurs de projet, ainsi que des analyses des forces et des faiblesses spécifiques à chaque type d'établissement aideront à affiner les choix des élus et à orienter dans la réalisation de vos projets.

L'objectif de ce support est de permettre aux élus de questionner le projet / l'idée pour renforcer leur réussite dans le temps.

Le guide

Sommaire

Partie 1.

Introduction du guide pratique – p. 4

- 1.1. Edito : la parole aux deux territoires – p. 5-6
- 1.2. Méthodologie du guide – p. 7
- 1.3. Définition d'un lieu multi-services – p. 8

Partie 2.

Portrait des deux territoires d'étude – p. 9

- 2.1. Le PETER du Pays du Cambrésis – p. 10
- 2.2. Le PNR Oise – Pays de France – p. 11
- 2.3. Grille communale de densité – p. 12

✓ **Concret et pratique**

Partie 3.

Fiches pratiques sur les différents modèles de lieu multi-services – p. 13

- 3.1. Café multi-services – p. 14-15
- 3.2. Epicerie multi-services – p. 16-17
- 3.3. Restaurant multi-services – p. 18-19
- 3.4. Repair-café – p. 20-21
- 3.5. Drive des producteurs locaux – p. 22-23
- 3.6. Association pour le maintien de l'agriculture paysanne – p. 24-25
- 3.7. Cueillette et jardins partagés – p. 26-27
- 3.8. Référentiel des types de lieux multi-services – p. 28

✓ **Partage d'expériences**

✓ **Aide à la réflexion**

Partie 4.

Les partenaires pour appuyer votre démarche – p. 29

- 4.1. Référentiel des partenaires existants – p. 30
- 4.2. Les structures d'accompagnement et de financements – p. 31-33
- 4.3. Zoom sur le Programme LEADER – p. 34
- 4.4. Zoom sur le mécénat – p. 35

✓ **Mobilisation des réseaux**

Partie 5.

Conclusion du guide pratique – p. 36

- 5.1. Conclusion – p. 37
- 5.2. Remerciements – p. 37

Paul Dupont, chargé d'étude au bureau d'étude Quartier Libre, spécialisé dans le domaine de l'aménagement du territoire et l'urbanisme, explique que le sujet du projet de coopération a intéressé Quartier Libre. En effet, il a réalisé beaucoup de travaux sur la revitalisation des centres-bourgs et ici le sujet est abordé sous un angle nouveau.

Présentation du sommaire du guide par Paul Dupont

- **Partie 1 : Edito et définition**

Paul Dupont signale que la première difficulté a été de définir un lieu multi-services. Lors des échanges au comité de pilotage de lancement, la définition a été validée :

« Par lieu multi-services nous entendons tout type de lieu qui a pour objectifs de fournir aux habitants un ensemble de produits et/ou services complémentaires et de contribuer à la création et au renforcement du lien social ».

Paul Dupont stipule que cette définition exclue des services purement commerciaux et / ou ne contribuant pas suffisamment à l'animation du village, au tissage de liens sociaux entre les habitants / usagers de la commune, etc. De même, les espaces de coworking et « tiers-lieux » ne proposant pas une offre large de services sont exclus de cette définition. Enfin, a été validé le principe d'exclure de la définition / de l'étude les lieux multi-services présents dans les communes de plus de 5 000 habitants, leurs modèles ne pouvant être calqués dans des bourgs ruraux, du fait de la bien plus faible densité démographique.

- **Partie 2. Portrait des deux territoires d'étude**

Il est précisé que la partie diagnostic est beaucoup plus complète et est disponible sur le site internet du Pays du Cambrésis : <http://www.paysducambresis.fr/ressources-et-publications/etudes/>

- **Partie 3 : fiches exemples : présentation des différents modèles.**

A partir d'un état des lieux, il est précisé que 3-4 lieux ont été sélectionnés pour réaliser des témoignages de porteurs de projets et d'analyses ces expériences.

Les fiches exemples se composent de deux pages :

- 1^{ère} page : présentation du projet : L'activité/Les avantages et inconvénients/Les statuts juridiques possibles/Les conseils des porteurs de projets/ Les questions à se poser. Un encart en bas de page qui oriente vers des exemples des deux territoires et au niveau national.
- 2^{ème} page : fiche outil : comment faire ? L'objectif de cette fiche et d'aider les élus à se positionner : quelle structure - quelle gouvernance choisir / quel rôle de la commune / quels partenaires solliciter ?

Puis un référentiel des différents types de modèles a été réalisé

- **Partie 4 : Les partenaires à mobilier**

Retour d'expérience : Drive Fermier – Boursies

Entreprise privée : L'étape fermière- Mr & Mme GORGUET – Statut de l'entreprise : Société à responsabilité limitée (SARL) - Distributeur automatique : Valorisation de produits locaux

Paul Dupont présente le projet et son entretien avec Mr et Mme Gorguet.

Mr et Mme Gorguet ont décidé de développer leur activité. En effet les casiers ont été rachetés, il y a quelques mois. L'activité à ce stade fonctionne bien et permet de faire une marge raisonnable. L'ajout de communication, notamment sur les réseaux sociaux a permis de lancer une bonne dynamique. C'est un



distributeur de produits fermiers et locaux (fruits, légumes, pains, viandes, produits laitiers, etc.) En parallèle les gérants s'occupent d'un gîte de 6 chambres (pouvant accueillir jusqu'à 14 personnes) et d'une ferme (animaux et champs)

Les avantages et inconvénients :

- + Une offre commerciale de proximité et de dépannage
- + Une accessibilité 24/7 pour tous les besoins
- + Débouchée intéressante pour les producteurs locaux
- Consommation électrique de l'installation
- Activité chronophage (mise en réseau + réassort)

Les conseils apportés par Mr et Mme Gorguet :

- La première étape consiste à développer un réseau de producteurs locaux à qui acheter les produits qui sont ensuite proposés, avec une marge dans les casiers. C'est assez chronophage au départ « puis le bouche à oreille permet de faire de nouvelles connaissances et finalement de nouer assez vite un réseau ».
- Une activité qui demande du temps : comptez tout de même 0,5 ETP pour faire fonctionner un drive : se fournir en produit, faire les réapprovisionnements quotidiens, communiquer autour des produits proposés, etc
- La communication est cruciale : réalisation de flyers, communication sur les réseaux sociaux, création d'un site internet, le tout pour faire la promotion du drive (« si on ne le connaît pas, on n'y vient pas sauf à le découvrir par hasard »).
- Le produit phare reste le pain (surtout pour la clientèle locale), avoir un partenariat avec un boulanger est important.
- Être réactif, proposer de nouveaux produits régionaux constamment, développer des nouveautés

Quelles sont les questions que peut se poser la commune

- > La commune dispose-t-elle déjà d'une offre alimentaire de base, au village et/ou à proximité ?
- > La commune connaît-elle des producteurs locaux ? Si oui, a-t-elle identifié un producteur intéressé par le développement de ce type d'activité complémentaire ? La commune a-t-elle la capacité de mettre en réseau les producteurs locaux ?

Les atouts :

- Complémentarité des produits proposés (pain, légumes, viandes, sandwiches)
- Situé devant la ferme, axe passant Cambrai-Bapaume
- Complémentarité avec d'autres services : Gîtes + Agrotourisme

Les vigilances :

- Tarifs / concurrence de la grande distribution
- Faible de lien social

Pour ce type de projet, il est rappelé qu'un partenariat avec d'autres producteurs locaux, dont un boulanger est essentiel.

Une offre de produits diversifiée permet d'augmenter le chiffre d'affaire et permet de nouer des partenariats avec d'autres producteurs locaux, ce qui nécessite du temps pour l'entreprise qui gère le distributeur.



Pascal Mompach informe que dans un premier temps, le distributeur de pain était placé devant la mairie et que son déplacement de 200 mètres, à côté du distributeur fermier, a permis une augmentation de la fréquentation. Le distributeur permet de créer du lien social, car rien n'existait auparavant, permet aux personnes de se rencontrer.

Corentin Boulanger informe que ce projet est une réussite grâce à la complémentarité des produits proposés, le simple drive est un support à d'autres offres.

Retour d'expérience : Le Bistrot du Bourg – Saint-Souplet

Entreprise privée : Mr OBLIN- statut de l'entreprise : Société à responsabilité limitée (SARL)
Café du Village : Débit de boissons, service postal, colis, retraits d'argent, épicerie, évènementiels, petite restauration

Les atouts :

- Soutien de la mairie (Licence IV) et loyer modéré
- Expérience du métier
- Enfant du « village » et soutien familial

Les vigilances :

- Adaptation permanente pour perdurer
- Consolider les réseaux

Henri Quoniou raconte le parcours de ce café

Henri Quoniou informe que le café fonctionnait très bien jusqu'en 2001, mais qu'après quelques années difficiles, en 2006/2007, le café a fini par fermer.

Afin de préserver le pôle d'animation locale que constitue le café, la commune a décidé de récupérer le bâtiment et d'acquiescer la licence IV.

En quoi la municipalité a-t-elle été séduite par Mr Oblin comme repreneur ?

De nombreux repreneurs potentiels se sont présentés pour la reprise du café, sans se concrétiser. Originaire de Saint-Souplet, Corentin Oblin s'est présenté à la mairie. Après plusieurs échanges et un passage devant un jury municipal, il a repris le café en mars 2023. Il souhaitait tenir un commerce de proximité sur Saint-Souplet, son village natal. C'est un jeune qui a la fibre commerciale. Le fait que ce soit un jeune du village est un avantage, car les habitants se mobilisent, en allant au café. Il a le soutien de sa famille. Ses parents sont du métier, ils tiennent une discothèque et un café. Une transmission de compétence se fait.

Ce commerce représente un intérêt pour les habitants pour les services que le commerce apporte.

Quels soutien la commune a apporté ?

La commune soutient Mr Oblin en attribuant un loyer modéré, une mise à disposition de la licence IV, en mettant à disposition du matériel si besoin : podium, salle des fêtes, ... Lorsque la commune organise des manifestations, elle mobilise Mr Oblin.



Dominique Belmer précise que le rôle de la mairie n'est pas de gagner de l'argent sur le dos du commerçant ou de l'artisan. La commune n'est pas une agence de location, on ne peut pas justifier que le fonds de commerce apporte de l'argent à la commune mais bien de soutenir l'entreprise et ses services par un loyer modéré.

Sur la commune de Clary, **Mme Deprez** informe qu'un artisan a rénové un local et l'a aménagé pour créer une épicerie face au commerce existant, le café/tabac/friterie. Elle se demande comment elle peut apporter son aide ?

Paul Dupont rappelle que les structures d'accompagnement : les chambres consulaires et la BGE sont les partenaires incontournables pour accompagner ce type d'initiatives.

Les participants pensent que ce projet risque de fragiliser le commerce situé en face de ce local. L'initiative de l'artisan est intéressante mais est abordé à l'envers et seul.

Plusieurs questions que l'élu peut se poser :

- Quel est l'existant dans ma commune ?
- Existe-t-il un besoin ?
- Ai-je un porteur de projet ? Si pas, quelle procédure pour trouver un porteur ?
- La commune a-t-elle identifié une offre similaire à proximité ?
- La commune a-t-elle identifié un porteur de projet privé intéressé par une création/reprise ?

Roland Dequidt rappelle que la définition du modèle économique est fondamentale, un modèle économique doit être rentable, d'où l'importance des structures d'accompagnement et des organismes de formation. L'accompagnement des porteurs de projets est essentiel dans la réussite de leur projet.

Retour d'expérience : Maison Communale – Saint-Martin-sur-Ecaillon

Michel Dhaneus présente brièvement le projet de maison communale : *Comment est né le projet ? Quel est son état d'avancement ? Année de l'idée ? Les étapes réalisées ? Les contacts établis ? Ce qu'il reste à faire ?*

En 2019, l'idée de créer un épicerie multi services a émergé, en partenariat avec l'association SOS. A charge de la commune d'accueil de réaliser les travaux nécessaires à l'activité (Il y aura un logement pour le gérant prévu à l'étage, avec un loyer modéré). De son côté, l'association SOS installe un gérant qui peut être proposé par la commune, s'occupe de la formation du gérant et verse pendant 3 ans de revenu minimum.

Après des prises de contacts avec l'association SOS qui gère le programme 1000 cafés, il y a eu une parenthèse de deux ans avec la crise sanitaire et contact avec un architecte pour estimer le coût de travaux pour l'aménagement du lieu. Après le COVID, reprise du projet, avec un coût du projet qui s'élève entre 350 000 euros et 500 000 euros.

Un drive virtuel de vente de produits locaux a été créé et géré par la CCPS, pendant la crise sanitaire. Il a bien fonctionné, mais n'a pas perduré après. Chaque habitant ayant repris ses habitudes de consommation initiales. Le gérant de cette épicerie pourrait gérer ce type d'initiatives : commande par internet de produits, avec possibilité de récupérer ses produits à la maison communale. Un partenariat avec des producteurs locaux et une communication adaptée auprès de la population devront être réalisés pour assurer le bon fonctionnement.



Sur la recherche d'un gérant, vous en êtes où ? importance d'un gérant qui habite la commune ?

Mr Dhaneus précise que plusieurs candidats se sont manifestés sans succès à ce jour. Si le gérant est originaire de la commune, ce sera un plus.

La commune a perçu une subvention du Département du Nord permettant de lancer les travaux.

Vous avez participé au projet de coopération depuis le début. Quels en sont les apports ? En tant qu'élu, quel conseil pouvez-vous apporter dans le cadre de ce type de projet ?

Mr Dhaneus précise que le projet de coopération a permis d'avoir un regard différent sur son projet, de prendre contact avec d'autres partenaires. L'espace bibliothèque pourrait être accessible dans une salle déjà accessible.

Les atouts de la coopération :

- Partage d'expérience : regarder autrement son projet, apport de nouvelles solutions

Les vigilances :

- Les réseaux ne sont pas des solutions clés en main
- Mobilisation et implication des habitants

Jacques Olivier présente son projet de tiers lieu sur la commune de Berry.

Jacques Olivier évoque la création d'un tiers lieu sur la commune de Bertry : le 12. Il est parti du constat que des commerces existaient dans la commune et évidemment ce projet ne devait pas créer une concurrence. Il y a 2 ans l'idée est venue de mettre en place d'un projet intergénérationnel, et de créer une salle commune à tout le monde pour diverses activités et projets. C'est un lieu qui accueille de nombreuses activités par tout type de publics : jeunes, moins jeunes avec un espace informatique et un espace restauration. Plusieurs événements et activités sont organisés : organisation de repas, événements autour de la semaine bleue, jeu en réseau ... des projets sont en réflexion : organisation de conférences...

Jacque Olivier évoque que la commune a reçu le soutien du dispositif « Ville amie des aînés » qui est une nouvelle source de financement. La particularité de la démarche Ville amie des aînés est de s'appuyer sur l'expérience des habitants des villes et notamment sur celle des personnes âgées : dimension participative

Les villes désireuses de devenir « Villes amies des aînés » sont d'abord tenues d'interroger les habitants afin d'évaluer l'adaptation de la ville aux besoins et attentes des personnes âgées. Des thématiques sont étudiées dans le détail comme les espaces extérieurs et les bâtiments, les transports, l'habitat, l'information et la communication.

Les résultats de l'évaluation sont ensuite diffusés aux habitants puis un plan d'action est décidé et mis en œuvre pendant 3 ans. A l'issue des 3 ans, les actions réalisées sont évaluées et un nouveau plan d'action est établi. La démarche est continue.

En France, près d'une centaine de villes, plus ou moins grandes, en milieu urbain ou rural, sont concernées par la démarche. Ce dispositif permet de financer des projets. **Pour plus d'infos :**

www.villesamiesdesaines-rf.fr/

<https://villesamiesdesaines-rf.fr/files/ressources/500/512-fonds-d-appui-pour-des-territoires-innovants-seniors-cahier-des-charges.pdf>



Georges Flamengt évoque une autre initiative : partage de repas des aînés avec des élèves. Une fois par semaine, la commune de Landrecies, près de Valenciennes, propose à ses aînés de partager un repas avec les élèves. Le dispositif, testé depuis plusieurs mois, vise à lutter contre l'isolement des seniors et développe les échanges entre les différentes générations. **Pour plus d'infos : Exemple de cantine intergénérationnelle à Landrecies** : <https://www.lavoixdunord.fr/1364895/article/2023-08-24/la-cantine-intergenerationnelle-fait-son-retour-landrecies>

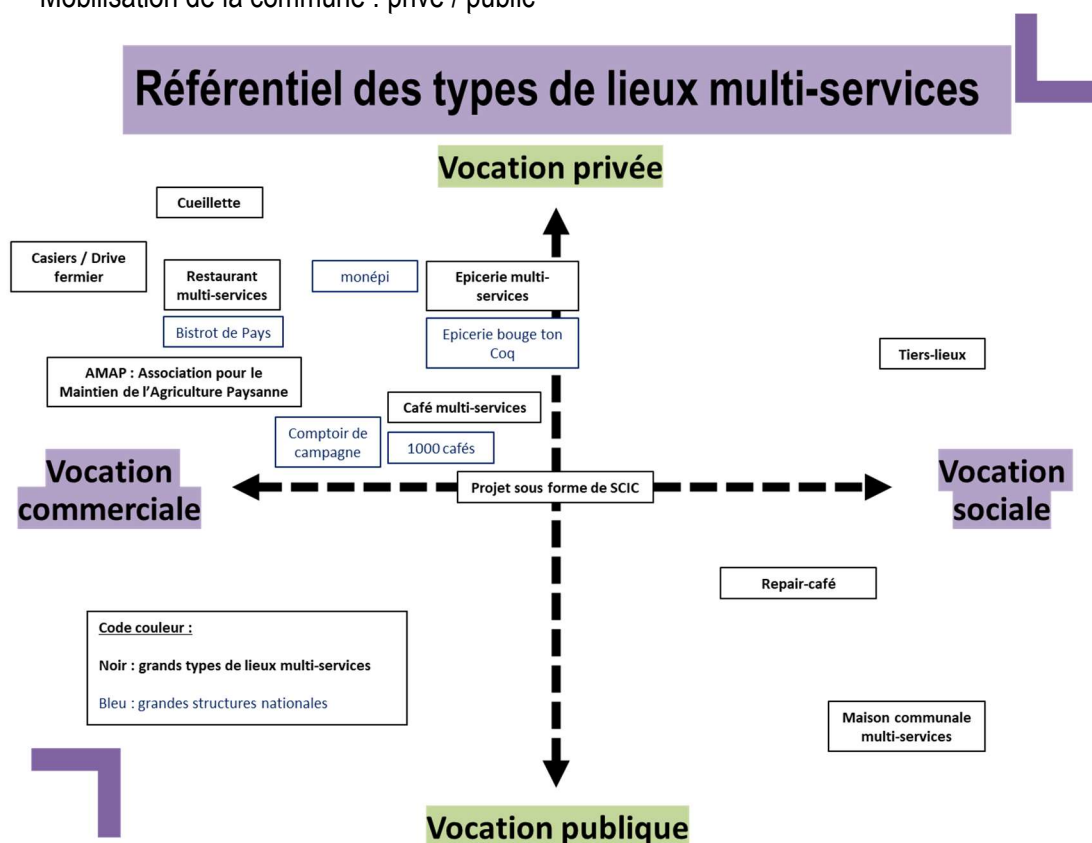
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/valenciennes/cantine-intergenerationnelle-le-temps-d-un-repas-aines-et-eleves-se-partagent-leurs-histoires-2698094.html>

A Bioule : <http://periurbain.cget.gouv.fr/content/Ensemble-%C3%A0-la-cantine>

Présentation du référentiel

Les différents exemples évoqués et capitalisés dans le guide sont organisés dans un référentiel constitué de deux axes majeurs :

- Orientation du projet : économique ou social
- Mobilisation de la commune : privé / public



Didier Escartin demande pourquoi les AMAP ont été classées dans la catégorie « vocation commerciale », même si elles ont un statut associatif.

Il est signalé que les AMAP ont été mises dans cette catégorie, car elles sont en lien et travaille avec des producteurs locaux. Effectivement, les AMAP auraient pu se situer sur le référentiel entre la vocation économique et sociale.

Jean-Pierre Thomas demande s'il existe des exemples de création d'un café par une structure associative.

Corentin Boulanger précise que ce modèle est évoqué dans le guide. Il existe un café associatif sur le PNR Oise – Pays de France. La mobilisation des habitants, leur implication dans le projet reste un facteur de réussite quel que soit le projet qu'il soit porté par une entreprise, une association, ou une structure publique. Il existe des cafés bénévoles, et il est impératif pour la réussite de ce type de projet, d'avoir un collectif d'habitants motivés.

4. Analyse de ces expériences

Pour terminer, une analyse des expériences a été réalisée : Quelles sont les questions à se poser et les facteurs clés de succès et les vigilances à avoir.

En tant qu'élu, quelles questions se poser ?

- Quel est l'existant dans ma commune et les villages voisins ?
- Quels sont les besoins identifiés ?
- Comment la commune peut-elle impliquer les habitants ?
- Ai-je un porteur de projet ? Si pas, quelle procédure pour trouver un porteur ?
- Quel degré d'implication de la commune ? Porteur, partie prenante, facilitateur ?

Facteurs clés de succès	Vigilances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet à dimension humaine ✓ Mobilisation – implication des habitants en amont du projet (au-delà d'un simple questionnaire) ✓ Travail partenarial, mobilisation des compétences et des réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Équilibre financier ✓ Investissement humain (attention à l'épuisement) ✓ Consolidation de la mobilisation dans le temps

Corentin Boulanger précise qu'il est important de se demander quelle sera la place de la commune dans le montage, et la réalisation du projet, si elle souhaite porter le projet ou être facilitatrice, en mettant par exemple à disposition un local.

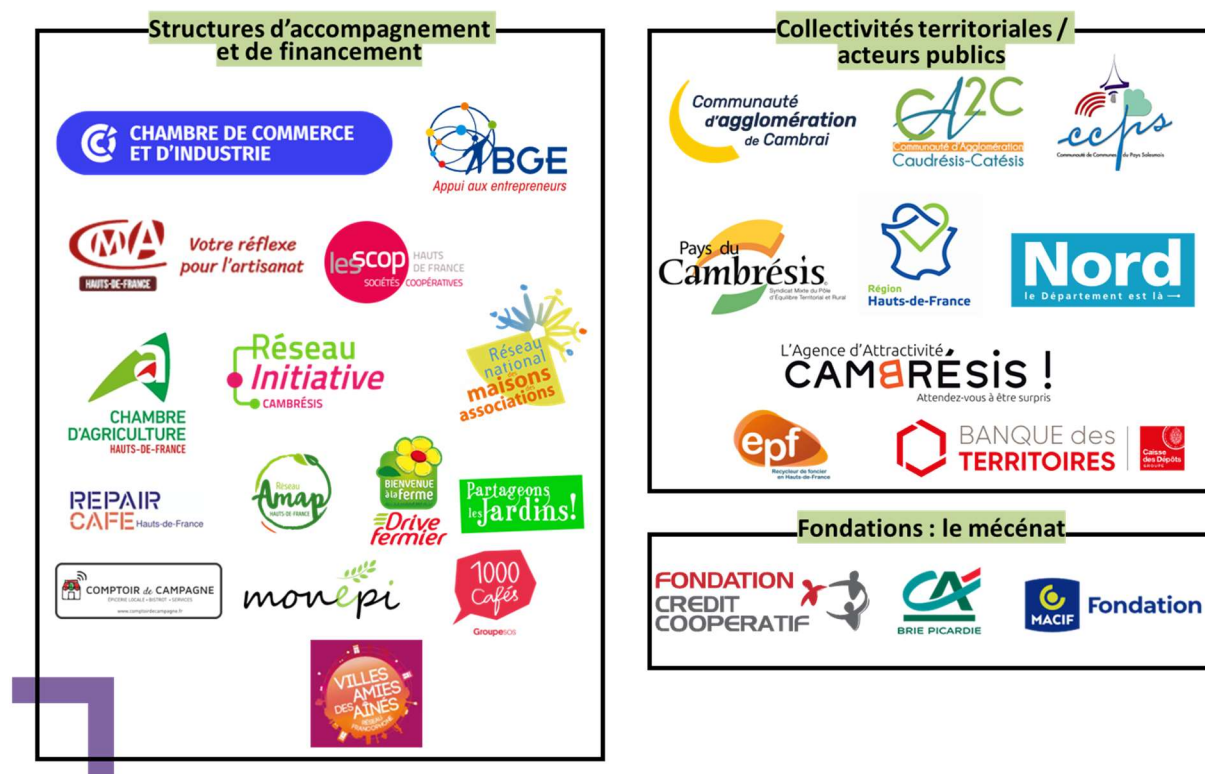
Mélanie Leguay précise que l'identification des besoins est essentielle pour la bonne réussite du projet. Interroger la population par la biais d'un questionnaire peut être une idée intéressante, mais pas suffisante. Généralement, la très grande majorité répond avoir l'envie qu'un commerce se mette en place sur la commune, souhaite des services de proximité dans sa commune, et une fois le commerce ouvert peu de personnes viennent. Cette implication des habitants est un travail de longue haleine et est un élément central.

Sur le phasage du projet, **Corentin Boulanger** signale que ce sont essentiellement des projets réfléchis sur le long terme, de l'idée à la réalisation, parfois, il y a plusieurs années. Il est essentiel d'être accompagné, et de ne pas rester seul.

Paul Dupont rappelle qu'il existe un réseau de partenaires et qu'il est important de s'entourer des bons partenaires.

Géraldine Cambraye informe que les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement financé par la région, pour la création et pour la post-crétion. Il existe des offres de formations, et des accompagnateurs sur le territoire pour s'assurer de la pérennité des projets : les chambres consulaires, la BGE, ...

Les partenaires



Alain Tilleman évoque les partenaires et se demande pourquoi le département n'est pas cité dans le guide.

A travers cette coopération, **Jean Béguin** souligne que le développement de tourisme vert est une porte d'entrée pour ce type de commerce. L'agence d'attractivité travaille sur le tourisme vert, elle est un partenaire incontournable

Delphine Jouvencz informe que l'agence d'attractivité accompagne les nouveaux modèles, les nouvelles attentes, les nouveaux modes de consommation.

Mélanie Leguay informe que l'agence d'attractivité et le département, pour le label « cafés rando » sont des acteurs essentiels. La porte d'entrée pour ce guide a été économique, basé sur un service de proximité aux habitants. Les logos de ces deux partenaires sont rajoutés sur le diaporama et il est rappelé que le lien avec l'ensemble de partenaires est réalisé systématiquement par l'équipe LEADER.

Georges Flamengt demande quand le programme LEADER 2023/2027 va démarrer.

Mélanie Leguay informe que la région doit délibérer sur les candidatures LEADER retenues fin novembre. Ensuite, un travail de réécriture des fiches actions sera réalisée, avec la rédaction du règlement intérieur... A ce jour, est prévu l'organisation d'un comité de programmation d'installation fin du premier trimestre 2024.

Si vous avez des projets, n'hésitez pas à contacter l'équipe LEADER : leader@paysducambresis.fr – 03 27 72 92 65, pour mesurer le potentiel co-financement par les Fonds européens LEADER 2023-2027.

5. Conclusion

Tout d'abord, **Sylvain Tranoy** tient à remercier Henri Quoniou pour son accueil qui a permis la réussite de cette rencontre, les acteurs présents : les élus, les partenaires et les techniciens pour leur participation. Il remercie le PNR de l'Oise Pays de France d'avoir accepté d'entrer dans cette démarche de coopération, sur ce thème des lieux multi-services en milieu rural

Sylvain Tranoy est satisfait du travail réalisé et sur l'édition de ce guide qui permettra aux élus d'avoir les informations utiles qui leur permettront d'assurer et de faciliter la réussite dans la durée des projets. Et espère que ce guide sera très utile pour les acteurs du Cambrésis. C'est un sujet d'avenir, les efforts doivent se poursuivre, par rapport aux besoins, et aussi par rapport à l'équilibre privé/public.

Laurence Ribes termine en précisant que ce n'est pas un document exhaustif et que l'objectif est bien de s'interroger : qui contacter pour être accompagné...

Il est précisé qu'en tant qu'initiateurs de ce guide, le PETR du Pays du Cambrésis et le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France sont à la disposition des élus et porteurs de projets pour les accompagner et les orienter vers les partenaires les plus appropriés pour favoriser la réussite du projet. Pour ce faire, chacun est invité à contacter l'équipe LEADER de son territoire pour toute question ou besoin d'assistance.



Mélanie LEGUAY – Animatrice LEADER
Dorothée BIN – Gestionnaire LEADER
leader@paysducambresis.fr / 03 27 72 92 65



Corentin BOULANGER – Animateur LEADER
contact@parc-oise-paydefrance.fr
03 44 63 65 65

Viste du café Le Bistrot du Bourg – Saint-Souplet

Quelles sont les motivations du porteur de projet pour cette reprise ? Date d'ouverture ? Son activité (horaires, services) ? Ses difficultés ? Ses perspectives ?

L'établissement a été repris par Corentin Oblin, en mars 2023. Le bistrot est ouvert tous les jours, excepté le lundi, et le dimanche, exclusivement l'après-midi. Corentin Oblin est originaire de Saint-Souplet il a fait des études de commerce au lycée Camille Desmoulins du Cateau. Très vite, il a eu l'intention de tenir un commerce de proximité, et pourquoi pas à Saint-Souplet, son village natal ! Dès que M. Oblin a eu l'information que le Café de la Mairie était à reprendre cela a fait tilt. Sur les activités complémentaires au café, Mr Oblin a souhaité installer un relais postal dans l'établissement. Bientôt aussi, un dépôt de pain sera mis en place pour les personnes à mobilité réduite en partenariat avec la boulangerie du village, une petite épicerie devrait voir le jour au sein du bistrot pour assurer aux clients la possibilité d'acheter des produits de première nécessité. Et ponctuellement, lors d'événements importants, une petite restauration sera mise en place. La population est satisfaite par les services proposés par le café.

